



## Demande de garde d'enfant apres séparation

Par **RICHALET**, le **17/01/2008** à **15:18**

Je suis divorcée depuis 3 ans, nous avons la garde en alternance de ma fille de 6ans, j'aimerais avoir la garde complète. Quelles sont les démarches à faire? et dois-je obligatoirement prendre un avocat?  
Cordialement.

Par **jeetendra**, le **17/01/2008** à **20:12**

bonsoir, vous souhaitez demander au juge aux affaires familiales la garde exclusive de votre enfant, pour cela il faudra adresser une requête au juge avec des arguments à l'appui de votre demande (le desir de l'enfant de vivre avec, sa stabilité psychologique, votre capacité à répondre aux besoins de l'enfant, etc.).

Ce qui prime dans la decision que le juge aura à prononcer c'est l'intérêt de l'enfant, le parent non gardien conservera toutefois son droit de surveillance et d'education, l'avocat n'est pas obligatoire, cordialement